

Ancien référentiel HRS RI 2013	Nouveau référentiel HRS RI 2017	Nouveau référentiel HRS RI 2017
A.III. Responsabilités de structures ou de missions pédagogiques	<b>A.III. Responsabilités de structures ou de missions pédagogiques</b>	<b>A.III. Responsabilités de structures ou de missions pédagogiques</b>
<b>Correspondant RI de programmes d'échanges</b>	<b>Correspondant RI de composante</b>	<b>Correspondant de programmes d'échanges au sein d'un département d'une composante (le cas échéant)</b>
<p>4h à 20h ETD avec présentation à la DRI d'un bilan annuel des programmes actifs gérés et selon le nombre d'étudiants et de programmes à gérer.</p> <p>À charge pour la composante / département de répartir les HRS entre plusieurs personnes impliquées fortement dans les RI.</p>	<p>De 15 à 20h ETD. Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le CG de la composante pour 3 ans renouvelables.</p> <p>Description rôle et mission (cf document joint actualisé et clarifié 2017.a)</p> <p>Présentation d'un bilan annuel au conseil de la composante chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.</p>	<p>De 4h à 10h ETD. Enseignant ou enseignant-chercheur désigné par le département (le cas échéant) en accord avec le conseil de la composante. En fonction du nombre d'étudiants et de programmes à gérer.</p> <p>Description rôle et mission (cf document joint actualisé et clarifié 2017.b)</p> <p>Présentation d'un bilan annuel au département et envoi au conseil de la composante. À charge pour la composante de répartir les HRS des correspondants de programmes d'échanges entre départements.</p>
<i>Concerne en fait 2 types de correspondant RI :</i>		
<p>- 1 coordinateur des RI par composante. Enseignant ou enseignant-chercheur désigné par la composante. Description rôle et mission (cf doc. joint 2013.a)</p>		
<p>- 1 ou des correspondants de programmes d'échanges par composante. Enseignant ou enseignant-chercheur désigné par le département ou le responsable de mention. Description rôle et mission (cf doc. joint 2013.b)</p>		
<p><b>Responsabilité de mise en place d'un diplôme en partenariat international.</b></p> <p>6 h ETD au moment où le projet est déposé (puis l'activité est gérée comme une responsabilité classique de diplôme)</p>	<p>Voir B.III Activité d'animation de projet scientifique et pédagogique</p>	

Ancien référentiel HRS RI 2013	Nouveau référentiel HRS RI 2017
B. Animation, encadrement ou valorisation de la recherche	<b>B. Animation, encadrement ou valorisation de la recherche</b>
Correspondant RI de recherche	<b>Correspondant RI de recherche</b>
<p>6h ETD</p> <p><i>Modalités de nomination non précisées</i></p> <p>Description rôle et mission (cf doc. joint 2013.c)</p> <p><i>(Bilans d'activité envoyés à la seule DREDI qui valide les HRS pré-attribuées par la composante)</i></p>	<p>6h ETD</p> <p>Enseignant ou enseignant-chercheur élu par le conseil de l'unité de recherche pour 3 ans renouvelables.</p> <p>Description rôle et mission (cf doc joint actualisé et clarifié 2017.c)</p> <p>Présentation d'un bilan annuel au conseil de l'unité de recherche chaque année. Copie du bilan transmise à la CPRI pour information.</p>
<b>B.III Activité d'animation de projet scientifique</b>	<b>B.III Activité d'animation de projet scientifique et pédagogique</b>
<p>Animation de réseaux de recherche (COST, GDR...).</p> <p>De 10h à 20h ETD selon la taille du réseau.</p> <p>Validé par le CS et le CA.</p> <p>À partir de la formalisation d'un réseau et d'un impact sur le rayonnement ou l'activité de l'établissement</p>	<p>20h ETD</p> <p>Responsable de projets internationaux de recherche ou de formation, portés par l'URCA, entrant dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Master Erasmus Mundus, Erasmus + KA2, H2020, projets DG de la Commission européenne, COST, GDR, LIA</li> </ul>